

CAHIER D'ACTEURS COMMUN AUX DEUX DEBATS PUBLICS

Projet de réseau de transport public du Grand Paris et Projet Arc Express

Octobre 2010



Le Conseil général de Seine-et-Marne intervient dans les domaines de la solidarité, l'éducation, l'aménagement du territoire, la voirie, la culture et le patrimoine... sur un territoire qui représente la moitié de l'Île-de-France. Le transport constitue une priorité du Conseil général auquel il consacre 46 millions d'euros chaque année. Nouvellement compétent pour le transport scolaire, il agit sur tout le territoire, pour tous les habitants, avec le développement du transport à la demande, le réseau des bus Seine-et-Marne Express ou bien encore le subventionnement de lignes locales...

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

12 rue des Saint-Pères
77010 Melun Cedex
www.seine-et-marne.fr
Tél. : 01 64 14 77 77
Email : contact@cg77.fr

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Le Grand Paris a besoin de la Seine-et-Marne !

Avec 1,3 million d'habitants, 72 000 entreprises, des pôles en plein développement comme Roissy, Marne-la-Vallée ou Sénart-Villaroche, des filières d'excellence comme l'éco-construction ou le tourisme, des ressources naturelles indispensables à l'ensemble de la région, la Seine-et-Marne occupe aujourd'hui une place déterminante au sein de la métropole francilienne, dont elle contribue largement à la dynamique et à l'attractivité.

Ainsi, rien d'étonnant à ce que le Conseil général ait tenu à prendre toute sa place dans les débats en cours sur les projets de nouvelles infrastructures de transports en

commun qui dessineront l'avenir à moyen et long terme de notre région.

Car, si la Seine-et-Marne a besoin de l'Île-de-France, l'Île-de-France a également besoin de la Seine-et-Marne. Il faut donc rassembler toutes les conditions pour que les projets de nouvelles infrastructures facilitent et améliorent les déplacements de tous les Seine-et-Marnais et prennent en compte les pôles de développement du département.

Vincent Eblé,
Président du Conseil général
de Seine-et-Marne



Des besoins en mobilité qui ont profondément évolué

Aujourd'hui, contrairement à une idée reçue, les besoins en déplacements des Seine-et-Marnais ne résident plus majoritairement dans les trajets quotidiens domicile-travail entre la Seine-et-Marne et le cœur de l'agglomération. Par ailleurs, de plus en plus d'habitants des autres départements franciliens viennent travailler en Seine-et-Marne. Cette interdépendance impose d'aborder de façon différente la question des transports en Île-de-France en favorisant les liaisons en rocade de banlieue à banlieue plutôt que les infrastructures tournées exclusivement vers la capitale.

- 46 % des salariés résidant en Seine-et-Marne travaillent à l'extérieur du département ;
- 104 000 emplois des bassins de vie de Chelles-Marne-la-Vallée et Sénart-Melun sont occupés par des salariés ne résidant pas en Seine-et-Marne ;
- forte progression des déplacements des Seine-et-Marnais vers les départements de grande et de petite couronne : + 32 % pour la grande couronne, + 22 % pour la petite couronne (entre 1991 et 2001).

Priorité à l'amélioration des transports

Avant d'envisager tout projet de nouvelle infrastructure ferrée lourde, le Département entend réaffirmer son exigence de donner la priorité à l'amélioration des transports quotidiens des Seine-et-Marnais.

Si des progrès notables ont pu être constatés ces dernières années sous l'impulsion du STIF avec notamment l'arrivée des nouveaux Autorail à Grande Capacité sur les lignes Paris-Provins et la Ferté-Milon-Meaux, le développement sans précédent du réseau de bus Seine-et-Marne Express ou la mise en place de cadencement sur les lignes Transilien, beaucoup reste encore à accomplir.

Il est donc urgent d'assurer la mise en œuvre du Plan de mobilisation adopté en 2009 par la Région et l'ensemble des départements franciliens et qui porte sur un investis-



Le réseau de bus Seine-et-Marne Express

sement sans précédent de 18 milliards d'euros sur 10 ans.

Concrètement pour la Seine-et-Marne, qui finance le plan à hauteur de 138 millions d'euros, cela concerne :

- l'amélioration du service et le renouvellement des rames du Transilien ;
- la modernisation des RER A, B et D pour améliorer la régularité et le confort des usagers ;
- le prolongement du RER E vers la Défense afin de désaturer le RER A et d'offrir des liaisons directes aux usagers du RER E des branches de Chelles et Tournan ; prolongement qui doit s'accompagner d'une extension à l'Est jusqu'au Val Bréon ;
- la création de lignes de bus en site propre (T-Zen) Sénart-Corbeil, Sénart-Melun et Lagny-Val d'Europe ;
- la création d'un tram-train entre Marne-la-Vallée, Esbly et Meaux.

Des financements à clarifier

Dans cette perspective, le Conseil général de Seine-et-Marne ne saurait accepter que le projet du Grand Paris proposé par l'État ne vienne hypothéquer la mise en œuvre effective et absolument prioritaire du Plan de mobilisation. Ceci nécessite d'assurer au STIF des financements pérennes et un engagement réel de l'État au côté des collectivités locales.

À cet égard, force est de constater qu'à ce jour, l'État n'a apporté aucune garantie formelle sur ses intentions, alors même que les collectivités locales assument pleinement leurs responsabilités. Des assurances doivent être également données sur la tarification de cette future infrastructure afin qu'elle soit accessible à tous les Franciliens.

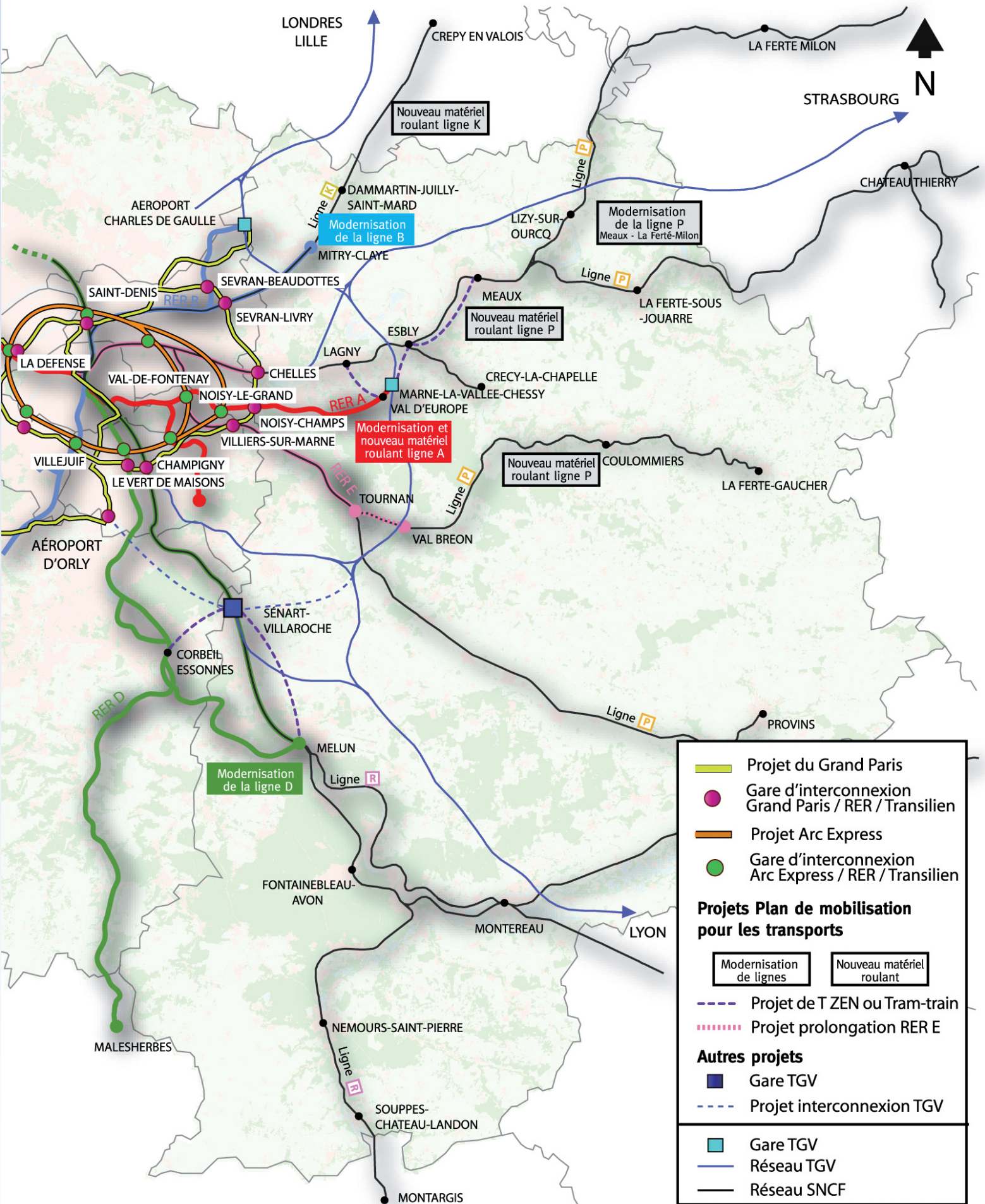
La Seine-et-Marne a choisi !

Pour la première fois dans l'histoire du département, habitants, acteurs économiques et sociaux et élus ont décidé d'unir leur réflexion et de conjuguer leurs efforts pour imaginer la Seine-et-Marne de demain. À l'issue de 9 mois d'intense concertation, la Seine-et-Marne a ainsi adopté son projet de territoire en mai dernier. Elle y affirme sa volonté de prendre son destin en main, après des années durant lesquelles les choix d'aménagement ont largement échappé aux Seine-et-Marnais.

Notre département entend ainsi affirmer clairement sa place et son rôle au sein de la métropole francilienne dont il contribue pleinement au dynamisme et à l'attractivité, en particulier en remplissant un certain nombre de fonctions (hub aéroportuaire, pôles d'excellence, logistique, ressources naturelles...) utiles à l'ensemble de l'Île-de-France. Cette nouvelle ambition s'articule autour de 5 grands chantiers :

- accessibilité et qualité des services pour tous ;
- développer et innover, de nouvelles clés pour la mobilité ;
- diversifier l'offre de tourisme et de loisirs ;

Arc Express et Grand Paris : des projets de réseaux de transports qui doivent faciliter l'accès des Seine-et-Marnais à la petite couronne et permettre une meilleure desserte des pôles de développement du département



- bâtir le territoire modèle de la construction durable ;
- inventer un nouvel équilibre ville nature.

Le projet de territoire est à retrouver sur www.seine-et-marne.fr

Améliorer la desserte de l'ensemble du territoire et de ses pôles de développement

Dans les débats qui s'engagent, le Conseil général aura d'abord le souci de s'assurer que les nouvelles infrastructures, même si elles n'impactent la Seine-et-Marne que de façon très limitée, permettent d'assurer une meilleure desserte à l'ensemble des Seine-et-Marnais dans leurs relations avec le cœur de l'agglomération.

Le Département sera ainsi particulièrement attentif aux gains de temps susceptibles d'être générés par ces nouvelles lignes en particulier pour les déplacements longue distance.

Il sera également très attentif aux conditions dans lesquelles ces projets faciliteront l'accès à de nouvelles zones d'emplois, de services ou de formations actuellement peu accessibles aux Seine-et-Marnais.

Enfin, il veillera à ce que ces nouvelles infrastructures n'assurent pas seulement une meilleure connexion des grands pôles de développement seine-et-marnais que sont Roissy, Marne-la-Vallée et Sénart-Melun avec les autres pôles de développement francilien et le cœur de l'agglomération, mais améliorent les conditions de transport de tous les Seine-et-Marnais, y compris les plus éloignés de la zone dense.

Cela implique qu'une attention particulière soit portée aux



La nouvelle Automotrice à grande capacité.



La gare de Chelles

interconnexions avec les réseaux existants, Transilien, TER et RER.

En outre, il est indispensable que les futures infrastructures desservent les pôles d'intérêt départementaux et régionaux que sont :

- la Cité Descartes (Champs-sur-Marne) qui accueille le cluster de la ville durable ;
- Chelles, pôle de développement en devenir, en connexion avec la ligne desservant Meaux ;
- et Roissy, avec la plate-forme aéroportuaire dont le potentiel de développement réside désormais essentiellement en Seine-et-Marne.

Le Conseil général appelle également de ses vœux la création d'une liaison rapide de type TER utilisant la ligne à grande vitesse entre Roissy, Chessy, Sénart et Orly.

Conclusion

Les débats qui s'engagent doivent permettre de définir le nouveau réseau de transports publics de la métropole francilienne pour les 30 prochaines années. C'est l'occasion unique de faire prévaloir une conception nouvelle de l'aménagement de l'Île-de-France qui prenne mieux en compte les différentes composantes de la région, en adéquation avec les objectifs affichés dans le SDRIF.

Fort de ses atouts et de ses potentialités de développement, la Seine-et-Marne entend bien y occuper toute sa place. Le Conseil général sera donc particulièrement vigilant à ce que les choix opérés répondent bien aux besoins de l'ensemble des Franciliens et pas seulement aux habitants du cœur de l'agglomération.

